

Commune : 074188

Montriond

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : A4 et AB  
Feuille(s) : 04  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/01/2000

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 21/11/2023..... par M TROMBERT.Fabrice géomètre à THONON-LES-BAINS  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A ..THONON.LES.BAINS..... , le 22/01/2024.....

Document dressé par  
M..TROMBERT.Fabrice.....  
à ..THONON-LES-BAINS.....  
Date 22/01/2024.....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité compétente).

22065

Noms Prénoms	Signatures
Commune de MONTRIOND S/C M. le Maire	
M. LANVERS Pierre	
M. LANVERS Jean-François	
Mme LANVERS Valérie	

